



VILLE DE BERNAY

CIMETIERE SAINTE CROIX

**Reprise des terrains concédés temporairement
antérieurement au 12 mai 1964
venus à expiration et non renouvelés.**

Le Maire de la Ville de Bernay, Vice Président du Conseil Départemental de l'Eure

VU : le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2223-15 (Loi n° 96-142 du 21 février 1996).

VU : le règlement général des Inhumations et des Cimetières.

Considérant que certaines concessions temporaires des cimetières Sainte-Croix et de la Couture sont venues à expiration sans que les ayants droits en aient sollicité le renouvellement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la Ville de Bernay reprend les terrains concédés temporairement pour **50 ans**, situés dans le **CIMETIÈRE DE SAINTE CROIX, SECTION D**, acquis par les concessionnaires antérieurement au **12 mai 1964**.

ARTICLE 2 : les monuments et objets funéraires qui existent sur ces terrains seront enlevés, s'ils ne sont pas repris par les familles.

ARTICLE 3 : à défaut par les familles concernées de faire procéder à l'exhumation des restes que renferment lesdites concessions, ceux-ci seront, en tant que besoin, recueillis et ré-inhumés avec toute la décence qui convient dans l'ossuaire du Cimetière.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié, affiché à la Mairie et à la porte du cimetière, ainsi que la liste des concessions à reprendre.



Fait à Bernay, le 13 janvier 2017
Jean-Hugues BONAMY

Toute correspondance doit être adressée au Maire



CONCESSIONS A REPENDRE

SECTION D

NOM	PRENOM	DATE D'ACHAT	RANGEE	EMPLACEMENT
SOINARD	Joseph	09.04.1963	33	1
SOINARD née PROTIN	Marguerite	09.04.1963	33	1
LEFRANCOIS	Louise	14.11.1962	33	4
LAIR	Albertine	14.11.1962	33	4
LEFRANCOIS	Landulfe	14.11.1962	33	4
BRONNEC	Jean	11.05.1964	34	51
BRONNEC née VORANGER	Joséphine	11.05.1964	34	51
DOINEL	Maurice	14.04.1964	34	52
DOINEL née NICOLAS	Louise	14.04.1964	34	52
ADELINET	Maurice	10.01.1964	34	53
ADELINET	Angéle	10.01.1964	34	53
BARIL	Marie	26.08.1959	35	11
BARIL	Joseph	26.08.1959	35	11
JEAN	Edouard	23.01.1961	35	13
JEAN née ROBINE	Marguerite	23.01.1961	35	13
REMY	Ozelmia	24.08.1961	35	14
REMY	Germain	24.08.1961	35	14
SEJOURNE	Pierre	28.04.1959	35	51

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



SEJOURNE née JEANNE	Yvette	28.04.1959	35	51
CARDON	Maurice	15.09.1960	35	53
PRUVOST	Désiré	11.02.1961	35	54
PRUVOST née QUENTIN	Juliette	11.02.1961	35	54
NEGRE	Anita	06.10.1961	35	57
NEGRE	Fernand	06.10.1961	35	57
ROYER	Laurent	14.10.1961	35	58
ROYER née GUIMONT	Juliette	14.10.1961	35	58
BEAUDOIN	Gustave	15.11.1961	35	59
DIESNY née LEMARTRIER		15.03.1962	35	63
DIESNY	Lucien	15.03.1962	35	63



VILLE DE BERNAY

CIMETIERE SAINTE CROIX

**Reprise des terrains concédés temporairement
antérieurement au 10 juin 1964
venus à expiration et non renouvelés.**

Le Maire de la Ville de Bernay, Vice Président du Conseil Départemental de l'Eure

VU : le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2223-15 (Loi n° 96-142 du 21 février 1996).

VU : le règlement général des Inhumations et des Cimetières.

Considérant que certaines concessions temporaires des cimetières Sainte-Croix et de la Couture sont venues à expiration sans que les ayants droits en aient sollicité le renouvellement,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la Ville de Bernay reprend les terrains concédés temporairement pour **50 ans**, situés dans le **CIMETIÈRE DE SAINTE CROIX, SECTION B**, acquis par les concessionnaires antérieurement au **10 juin 1964**.

ARTICLE 2 : les monuments et objets funéraires qui existent sur ces terrains seront enlevés, s'ils ne sont pas repris par les familles.

ARTICLE 3 : à défaut par les familles concernées de faire procéder à l'exhumation des restes que renferment lesdites concessions, ceux-ci seront, en tant que besoin, recueillis et ré-inhumés avec toute la décence qui convient dans l'ossuaire du Cimetière.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié, affiché à la Mairie et à la porte du cimetière, ainsi que la liste des concessions à reprendre.



Fait à Bernay, le 13 janvier 2017
Jean-Hugues BONAMY

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



CONCESSIONS A REPENDRE

SECTION B

NOM	PRENOM	DATE D'ACHAT	RANGEE	EMPLACEMENT
LAMOTTE née PRESVOT	Léontine	09.01.1963	06	01
LAMOTTE	Henri	09.01.1963	06	01
LAMOTTE	René	09.01.1963	06	01
LAMOTTE	Madeleine	09.01.1963	06	01
LAMOTTE	Marie	09.01.1963	06	01
LAMOTTE née VAUTARD	Germaine	09.01.1963	06	01
FONTAINE née LOMET	Marie	09.06.1964	08	02